

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1922)
Heft: 28

Rubrik: Foire de Lyon : journée suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

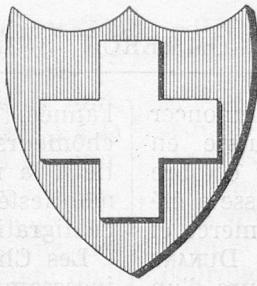
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



BULLETIN MENSUEL N° 28

SEPTEMBRE 1922

Chambre de Commerce Suisse en France

SIÈGE SOCIAL : 61, Avenue Victor-Emmanuel III, PARIS (8^e)

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE :
COMMERSSUIS - PARIS

TELEPHONE : ÉLYSÉES 54-94

Heures de réception et d'ouverture de la Salle
de Lecture :

De 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures

SECTION DE LYON : 6, Quai des Brotteaux. — Tél. VAUDREY 6.70

SECTION DU SUD-EST : MARSEILLE, 115, Rue de l'Évêché. — Tél. 15-25

PRÉSIDENT D'HONNEUR

M. ALPHONSE DUNANT, Ministre de Suisse en France

COMITÉ DE DIRECTION

M. F. DOBLER, *Président*; M. A. DUPLAN, *Vice-Président*.

MM. G. BRANDT, JEAN-Louis COURVOISIER, FÉLIX DU PASQUIER, F.-E. HIRT,
et ALOIS REYMOND.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. F. DOBLER, *Président*; M. A. DUPLAN, *Vice-Président*.

MM. H. BRACK, G. BRANDT, J.-L. COURVOISIER, C. DELAPRAZ, FÉLIX DU PASQUIER,

CH. GAY, F.-A. GRAF, H. GUNTHER, H. HEER, F.-E. HIRT, A. JAM,

HENRY LOHRER, A.-J. MARET,

E. MONVERT, A. REYMOND, A. STIRLIN et WOLFER-SULZER.

Trésorier : M. CH. COURVOISIER-BERTHOUD, 15, Rue Richer.

Secrétaire-Général : M. JACQUES DE PURY.

SOMMAIRE :

FOIRE DE LYON. — LE CHOMAGE EN SUISSE. — DANS LA BRODERIE. — CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE. — TRAITÉS DE COMMERCE. — ESTAMPILLAGE DE TITRES. — COURS DU CHANGE ENTRE LA SUISSE ET LA FRANCE. — IMPORTATION-EXPORTATION-DOUANES : SUISSE, LA NOUVELLE LOI SUR LES DOUANES ; RÉGIME APPLICABLE AUX MARCHANDISES SUISSES IMPORTÉES EN ALGÉRIE ; RÉSUMÉ DES DOCUMENTS OFFICIELS. — TRANSPORTS : FRANCE, RÉDUCTION DES PRIX DE TRANSPORTS SUR LES PRODUITS RÉSINEUX. — DEMANDE D'EMPLOI. — AVIS AUX MEMBRES DE LA CHAMBRE. — ADRESSES UTILES A PARIS.

FOIRE DE LYON JOURNÉE SUISSE

Nous rappelons que la Chambre de Commerce Suisse en France participera à la réunion d'automne de la Foire de Lyon, du 1^{er} au

15 octobre, et qu'elle a loué, à cet effet, un stand dans le Palais de la Foire (stand n° 4, groupe 47-48, gouvernements étrangers et coloniaux).

Les membres de la Chambre, qui ne l'auraient pas encore fait sont invités à envoyer sans retard leurs catalogues et autres imprimés à l'adresse suivante :

Chambre de Commerce Suisse en France,
Section Lyonnaise,
6, quai des Brotteaux, Lyon.

Quant aux commerçants et industriels qui ne font pas encore partie de la Chambre de Commerce Suisse et qui désireraient y adhérer pour participer aux avantages qu'elle offre à ses membres, ils sont priés de bien vouloir s'adresser au Siège Social : 61, avenue Victor-Emmanuel-III, Paris (VIII^e).



Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que M. A. DUNANT, Ministre de Suisse en France, visitera la Foire de Lyon le 6 octobre et qu'à cette occasion une Journée Suisse a été organisée par notre Chambre de Commerce et par la Colonie Suisse de Lyon. M. DUNANT prendra contact avec la Colonie au cours d'un banquet qui aura lieu à 19 h. ½, dans les salons de la Maison Berrier et Milliet, 31, place Bellecour.

Une circulaire fera connaître, ultérieurement, aux membres de la Chambre de Commerce, le programme complet de cette Journée.

LE CHOMAGE EN SUISSE

La diminution signalée depuis quelques mois dans le nombre des chômeurs s'est manifestée également en juillet où l'on enregistre un nouveau recul de 7.276 chômeurs complets et 2.350 chômeurs partiels. Le chiffre total de nos compatriotes sans travail était au 31 juillet de :

52.180 chômeurs complets et de 28.279 chômeurs partiels, soit au total 80.459.

Dans le service de maison et dans l'industrie hôtelière, on remarque une légère augmentation du chômage de : 129 personnes au total, soit 86 de la première catégorie et 43 de la deuxième.

Il a, par contre, particulièrement diminué dans l'industrie horlogère (1.895), dans la métallurgie et l'industrie des machines (1.220), dans la branche alimentaire (1.001), parmi les ouvriers sans profession déterminée (850), dans l'industrie du bâtiment (693), dans l'industrie textile (459), dans l'industrie du bois et du verre (223), dans le commerce (213), dans l'industrie des produits chimiques (186), dans les industries du vêtement et du cuir (160), dans l'agriculture (89), dans les arts graphiques et l'industrie du papier (70) et dans la branche des transports (45).

Seul le canton de Fribourg a annoncé une augmentation du nombre des chômeurs complets (218 dont 130 dans l'industrie du bâtiment et 54 parmi les ouvriers sans profession déterminée).

Le chômage a le plus sensiblement diminué dans les cantons suivants : Neuchâtel (1.363), Bâle-Ville (1.204), Valais (998), Saint-Gall (784), Berne (718), Genève (381), Zurich (355), Argovie (331) ; viennent ensuite : Vaud, Soleure, Glaris, Schaffhouse, Thurgovie, Lucerne, Schwyz, etc...

La situation, quoique toujours critique, s'est sensiblement améliorée depuis le début de

l'année. La diminution dans le nombre des chômeurs doit être attribuée en grande partie à la reprise des affaires qui semble s'être manifestée dès le printemps dernier et aussi à l'émigration des chômeurs.

Les Chambres fédérales qui vont se réunir incessamment seront appelées à se prononcer sur la demande du Conseil fédéral tendant à obtenir un crédit de 60 millions destiné à lutter contre le chômage. Le « Fonds pour la lutte contre le chômage », institué par le Conseil fédéral en 1917, a reçu, jusqu'à fin juin 1922, la somme de 107.973.594 fr. 30 à laquelle viennent s'ajouter huit crédits supplémentaires représentant une valeur de 135.712.517 francs. Les dépenses effectuées jusqu'à ce jour s'élèvent à près de 226 millions, dont 100 millions pour l'assistance des chômeurs.

* *

Il nous paraît intéressant, pour la comparaison, de relater ici la situation en France telle qu'elle est décrite dans le *Journal Officiel* du 2 septembre courant :

D'après les renseignements reçus à la date du 1^{er} septembre, 5 fonds de chômage départementaux et 41 fonds municipaux fonctionnent. Le nombre total des chômeurs secourus est de 4.063, dont 3.397 hommes et 666 femmes.

La semaine dernière, il résultait des renseignements reçus à la date du 25 août, que le nombre des chômeurs bénéficiaires d'allocations était de 3.719, dont 3.201 hommes et 518 femmes.

Pendant la période du 13 au 26 août, le fonds de chômage de la ville de Paris a secouru 606 chômeurs, contre 651 pour la période du 30 juillet au 12 août. D'après les renseignements, le nombre des chômeurs inscrits au fonds de chômage des autres communes de la Seine est de 949, au lieu de 603 la semaine dernière. On compte 727 chômeurs secourus dans le département de la Loire-Inférieure (Saint-Nazaire) ; 558 dans les Bouches-du-Rhône, dont 554 à Marseille ; 201 dans le Nord, dont 118 à Roubaix et 79 à Lille ; 122 dans la Haute-Vienne (Limoges), etc...

On rappelle que le nombre des fonds de chômage constitués est de 264, dont 31 fonds départementaux et 233 fonds municipaux.

Au cours de la crise de chômage, le nombre des chômeurs admis à recevoir une allocation a atteint son maximum en mars 1921, avec 91.225 chômeurs. Ce nombre a ensuite diminué progressivement, il est descendu à 47.331 pour le mois de juin 1921, à 21.797 pour le mois de septembre, à 10.032 pour le mois de décembre, à 8.474 pour le mois de mars 1922, à 5.207 pour